



Faillite d'un promoteur immobilier au portugal

Par **jfb9395**, le **01/12/2008** à **21:16**

Madame, Monsieur,

Mes parents ont fait l'acquisition d'un bien immobilier sur plan il y a 10 ans. Peu de temps après l'achat la société est "tombée en faillite". Un avocat a été commis d'office il y a environ 9 ans et depuis plus grand chose de la part de celui-ci. Mes parents en ont sérieusement marre et m'on demandé d'essayer de m'occuper de ce problème q même un avocat sur place n'arrive pas à se responsabiliser. Que faire ?

José Barroca